



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

# AVIS PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 505-2021

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, aux personnes intéressées que le **REGLEMENT N° 505-2021 VISANT À METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'APPLICATION DU CHAPITRE XXI DU RÈGLEMENT N° 485-2019 RELATIF AU ZONAGE PORTANT SUR LA VÉGÉTALISATION DES RIVES DU LAC TROIS-SAUMONS ET DU LAC BRINGÉ** a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 août 2021 et entre en vigueur en date du présent avis de promulgation.

Ce règlement a notamment pour but d'établir un programme de subvention afin d'accompagner les propriétaires d'un immeuble riverain au lac Trois-Saumons dans la végétalisation de leur bande de protection riveraine en assumant les frais suivants : la préparation d'un plan d'aménagement de la rive et un pourcentage des coûts de l'achat des végétaux nécessaires à cette végétalisation.

**DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 4<sup>ième</sup> JOUR D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN**

---

**Gilles Piché**

Directeur général et secrétaire-trésorier